

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA TABLE DES PRÉFETS ET DES ÉLUS DE LA COURONNE NORD (TPÉCN), TENUE LE MERCREDI 20 FÉVRIER 2019, AUX BUREAUX DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES

Étaient présents à la séance :

- Mme Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny, préfète de la MRC de L'Assomption, membre du CA de l'ARTM et présidente de la TPÉCN
- Mme Marlène Cordato, mairesse de Boisbriand et membre du Conseil de la CMM
- Mme Sylvie Surprenant, mairesse de Sainte-Thérèse et membre du CA de Montréal International
- M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes et préfet de la MRC de Deux-Montagnes
- M. Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines, préfet suppléant de la MRC de Thérèse-De Blainville
- M. Guillaume Tremblay, maire de Mascouche et préfet de la MRC Les Moulins
- M. Jean Bouchard, maire de Mirabel et membre du CA du RTM

Ainsi que :

- Mme Nicole Loiselle, directrice générale, MRC de Deux-Montagnes
- M. Alain De Choinière, Conseiller stratégique au maire, Ville de Terrebonne
- M. Claude Robicheau, directeur général, MRC Les Moulins
- M. Danny Franche, attaché aux dossiers supralocaux, Ville de Mascouche
- M. Donald Longuépée, conseiller aux dossiers métropolitains, Ville de Repentigny
- M. Jeffrey Bouchard, directeur général, MRC de l'Assomption
- M. Kamal El-Batal, directeur général, MRC Thérèse-De Blainville

Secrétaire : Yves Phaneuf, coordonnateur TPÉCN

RÉSOLUTION CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PMGMR) DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

ATTENDU QUE le 25 janvier 2019, la CMM nous transmettait un projet de modification du PMGMR, ainsi plusieurs documents dans le cadre d'une démarche de pré-consultation ciblée avec les élus et le personnel technique des cinq secteurs de la Communauté;

ATTENDU QUE les documents ont été transmis aux municipalités et MRC concernées de la couronne Nord et qu'une rencontre entre les représentants des municipalités et MRC concernées et les représentants de la CMM a été tenue, le 7 février 2019, pour discuter de la démarche en cours à la Commission de l'environnement de la CMM;

.../2

ATTENDU QU'il a été clairement exprimé par les représentants de la couronne Nord, lors de la rencontre du 7 février 2019, que la proposition de modernisation de la consigne du projet de PMGMR n'est pas fondée sur une analyse adéquate faisant état de la situation actuelle sur le territoire métropolitain et tenant compte de tous les enjeux de l'élargissement de la consigne du verre;

ATTENDU QUE la Politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles mise sur le déploiement du système de collecte sélective domiciliaire, que plus de 99 % des citoyens sont ainsi desservis par la collecte porte-à-porte et que selon une caractérisation réalisée en 2015-2016 en partenariat avec Recyc-Québec et ÉEQ, 87 % des bouteilles de vin sont récupérées via cette collecte;

ATTENDU QUE le Québec est reconnu pour sa performance globale en matière de collecte sélective à l'échelle canadienne, que son mode de gestion est établi sur la responsabilité des producteurs eu égard aux contenants, emballages et imprimés et qu'à cet effet la quasi-totalité des coûts des services municipaux de collecte sélective est ainsi financée par les entreprises;

ATTENDU QUE selon les données de 2015 de bacs+ et Éco Entreprises Québec, les bouteilles de vin représentent 50 % du verre présent dans les bacs de recyclage;

ATTENDU QUE des avancées importantes ont été réalisées au cours des 5 dernières années en transformation du verre, par exemple l'utilisation de poudre de verre comme ajout cimentaire, la fabrication de dalles incorporant du verre, les recherches portant sur l'utilisation du verre dans l'asphalte, la fabrication de verre cellulaire ou de silice précipitée;

ATTENDU QUE l'utilisation de la poudre de verre dans les bétons est désormais certifiée CSA;

ATTENDU QUE l'utilisation du verre micronisé dans le béton contribue à diminuer de manière importante les émissions de gaz à effet de serre liées aux cimenteries;

ATTENDU QUE le Québec a développé toute une expertise en transformation du verre depuis quelques années, notamment les usines de Bellemarre à Trois-Rivières, de 2M à St-Jean-sur-Richelieu, de Tricentris à Lachute et de Verglass à Mirabel;

ATTENDU QUE ces centres de tri sont reconnus pour leur performance, leur innovation et la qualité de leurs installations et que leurs investissements dans le déploiement de nouvelles technologies ainsi qu'en recherche et développement de solutions novatrices permettent l'atteinte d'un taux de valorisation élevé;

ATTENDU QUE Tricentris dessert 230 municipalités représentant 2 millions d'habitants et que l'ensemble des municipalités de la couronne Nord font partie des municipalités membres du Centre de tri Tricentris;

ATTENDU QUE 77 % du verre traité par Tricentris est recyclé par le processus de micronisation tout en respectant les critères de certification LEED;

ATTENDU QUE Tricentris est un OBNL et de ce fait, ses décisions d'affaires n'ont pas pour objectif la recherche de profits, mais plutôt le respect de sa mission environnementale et sociale;

ATTENDU QUE Éco Entreprises Québec a lancé en 2017 le Plan « Verre l'innovation » qui a pour but d'offrir une solution concrète à la valorisation de l'ensemble du verre se trouvant au bac et que Éco Entreprises Québec diffusera d'ici la fin février les résultats de cinq projets pilotes, dont Tricentris fait partie, accompagnés de recommandations de même qu'une stratégie de déploiement et de financement;

ATTENDU QUE l'analyse des résultats de ces projets-pilotes apparaît essentielle à une prise de position éclairée;

ATTENDU QUE l'on se doit d'avoir en main les données récentes en ce qui a trait aux impacts économiques, environnementaux, sociaux ainsi qu'à la faisabilité technique entourant l'implantation de la consigne;

ATTENDU QUE suite aux événements survenus à l'automne 2017 en lien à la fermeture du marché chinois, nous avons pris conscience de l'importance de miser sur la qualité des produits sortants des centres de tri;

ATTENDU QUE les centres de tri sont des joueurs clés dans le traitement et la valorisation des matières recyclables issues de la collecte sélective et de son apport à l'économie circulaire;

ATTENDU QU'il convient de privilégier des solutions applicables à 100 % du verre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Guillaume Tremblay, maire de Mascouche et préfet de la MRC
Les Moulins

APPUYÉ PAR : Madame Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny, préfète de la MRC
de L'Assomption et présidente de la TPÉCN

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le projet de modification du PMGMR de la CMM prenne en considération les résultats des projets pilotes lancés en 2017 dans le cadre du Plan « Verre l'innovation », dont le rapport est prévu d'ici la fin février;

QUE les centres de tri, dans le cadre de la réflexion sur l'implantation d'une consigne sur les bouteilles de vin, doivent être considérés comme un important vecteur de solutions, traitant plus du tiers des matières recyclables du Québec;

.../4

QUE le projet de modification du PMGMR de la CMM doive appuyer et encourager les initiatives des centres de tri innovants en ce domaine en s'assurant que les décisions ne nuisent pas à la rentabilisation de leurs investissements qui ont été supportés par le milieu;

QUE cette résolution soit transmise :

- Mme Valérie Plante, présidente de la CMM et mairesse de Montréal;
- Mme Sylvie Parent, mairesse de Longueuil et membre du comité exécutif de la CMM;
- Mme Chantal Deschamps, présidente de la TPÉCN et membre du comité exécutif de la CMM;
- Mme Maja Vodanovic, mairesse de l'arrondissement de Lachine et membre du comité exécutif de la CMM;
- M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de Montréal, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest et membre du CE de la CMM;
- M. Marc Demers, maire de Laval et membre du comité exécutif de la CMM;
- M. Martin Dampousse, maire de Varennes et membre du comité exécutif de la CMM;
- M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de Montréal et membre du comité exécutif de la CMM;
- M. Aram Elagoz, président de la commission de l'environnement de la CMM et membre du conseil de la Ville de Laval;
- M. Massimo lezzoni, directeur général de la CMM.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Yves Phaneuf, coordonnateur de la TPÉCN